

Annexe à la délibération n°
BUDGET DECHETS

autorisation donnée à l'exécutif en 2023 pour permettre d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget déchets de l'exercice précédent

Chapitre	Prévisions 2022	DM n°1	Limite du quart des crédits ouverts en N-1
20	5 880,00 €	- €	1 470,00 €
204	- €	- €	- €
21	560 901,62 €	60 000,00 €	125 225,41 €
23	4 783,68 €	60 000,00 €	16 195,92 €